



AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.01.05_2022_28

Complément au préavis municipal n° 28-2022 concernant le règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins de la Commune de Blonay – Saint-Légier

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A la suite de la séance du 10 octobre 2022 avec la Commission d'étude et après avoir pris connaissance de son rapport du 19 ct, la Municipalité a pris acte de son analyse qu'elle partage bien que les deux premières suggestions ne revêtent aucun caractère obligatoire.

Si le présent document ne modifie pas les conclusions du préavis 28-2022, il modifie le projet de règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins de la Commune de Blonay – Saint-Légier qui vous est soumis.

Dès lors, notre autorité propose d'apporter les modifications suivantes au règlement :

Introduction	Ajout du texte	• Vu les articles 4 al. 2 ch. 13 et 43 al. 1 ch. 6 let. d de la loi du 26 février 1956 sur les communes (LC ; BLV 175.11), • Vu le préavis municipal n° 28-2022 du 13 septembre 2022 • Vu le rapport de la commission ad hoc du 19 octobre 2022 • Le conseil communal adopte le règlement suivant
Art. 23	Correction du texte	Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département <u>en charge des relations avec les communes</u> des institutions, du territoire et du sport.
Signatures	Correction des fonctions	Les noms et fonctions des signataires sont corrigés de la manière suivante : • Le syndic Alain Bovay • Le secrétaire Jacques Steiner • Le président Yves Filippozzi • La secrétaire Ariane Wunderli • La Cheffe du Département des institutions du territoire et du sport Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'Etat
Art 7 et suivants	Renumérotation	Dès lors qu'aucun article ne porte le numéro 6 dans le projet de règlement, les articles 7 à 23 sont renumérotés de 6 à 22.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner



Blonay, le 25 octobre 2022

Délégation municipale : M. Alain Bovay, syndic

Copie : Bureau du conseil communal – Administration générale